

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : sara desloges

<https://www.cadre21.org/membres/2731a4122b7afa069a83bdb4>

Date d'obtention : 2023-06-14 02:05:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

je retiens que ce processus est une façon d'intervenir , rapide et efficace qui nous permet d'intervenir tous dans le même sens et d'accompagner les jeunes dans ce processus .

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

cette formation me permettra d'intervenir plus rapidement et efficacement avec les jeunes de mon école secondaire. De plus, il est évident que cet outil nous permet d'intervenir rapidement et d'éviter la propagation des méfaits

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

être sur de ne pas regarder les photos, les accompagner dans le suivi sans jugement et en étant objective.

Bien suivre les étapes afin d'aider les policiers à bien mener leur enquête